



PROCES-VERBAL DU COMITE SYNDICAL

SEANCE DU LUNDI 12 JANVIER 2026

L'an deux mille vingt-six, le 12 janvier, à 18 heures, le comité syndical du SYNDICAT MIXTE DE COLLECTE ET DE TRAITEMENT DES ORDURES MENAGERES du Périgord noir dûment convoqué par courrier électronique le 05 janvier 2026, s'est réuni en session ordinaire à "La Borne 120", commune de Marçillac-Saint-Quentin sous la présidence de Jérôme PEYRAT, président

Etaient présents :

POUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES PAYS DE FENELON :

ARCHIGNAC	/	/
BORREZE	Dominique HERMENAULT	/
CALVIAC EN PERIGORD	Jean-Louis CHUPIN	/
CARLUX	Marie-Laure FERBER	Jean-Claude DELHORBE
CARSAC-AILLAC	/	/
JAYAC	PASQUET Christine	/
PAULIN	/	/
PECHS-DE-L'ESPERANCE	/	Guy PRIESTER
PRATS DE CARLUX	Héloïse MARADENE	/
SALIGNAC-EYVIGUES	Jacques FERBER	Sylvain GAUTHIER
SIMEYROLS	Jean-Pierre PLANCHE	/
ST CREPIN ET CARLUCET	Brigitte CAPMAS-REBOUSSOU	Gérard TEILLAC
ST GENIES	Marion CHAPUT	/
ST JULIEN DE LAMPON	Jean-Pierre HAMEL	Chantal LAVILLE
STE MONDANE	Éric BOURDET	Gilles ARPAILLANGE
VEYRIGNAC	Claudie DENIS	Jocelyne MANIERE

POUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DOMME-VILLEFRANCHE DU PERIGORD :

BOUZIC	Odile LESCURE	/
CASTELNAUD LA CHAPELLE	Christian ARNOUIL	Jean-Philippe FARFAL
CENAC ET ST JULIEN	/	Philippe BOISSON
DAGLAN	Maurice LAPOUGE	/
DOMME	/	Patrick ARMAGNAT
FLORIMONT-GAUMIER	/	/
GROLEJAC	/	Jocelyne TIREL LALAUDE
NABIRAT	Christiane DESMOULINS	Romuald LESTREHAN
ST AUBIN DE NABIRAT	/	Véronique BENITTA
ST CYBRANET	/	Alain BIELHER
ST LAURENT LA VALLEE	Lilian GILET	/
ST MARTIAL DE NABIRAT	Hervé MENARDIE	Ginette BENITTA
ST POMPON	/	/
VEYRINES DE DOMME	Jean-Pascal FARINA	Pascal MISSIAEN

POUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VALLEE DE LA DORDOGNE FORET BESSEDE :

ALLAS LES MINES	/	/
CASTELS ET BEZENAC	Hervé CARVES	Alain FREREBEAU
MEYRALS	Jacqueline JOUANEL	Éric HAUTESESSERRE

POUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VALLEE DE L'HOMME :

AUBAS	Jean-Michel BODIN	Elisa COUSIN
COLY-ST AMAND	/	Jean-Louis BREUIL
FANLAC	/	/
LA CHAPELLE AUBAREIL	/	/
LES FARGES	/	/
MONTIGNAC	/	/
PEYZAC LE MOUSTIER	/	Hervé DUVAUCHELLE
SERGEAC	Pierrette BLEMONT	/
ST LEON SUR VEZERE	Gé KUSTERS	/
THONAC	Cyril CERF	/
VALOJOULX	Jean-Pierre MEGE	Nathalie MANET CARBONNIERE

POUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES SARLAT-PERIGORD NOIR :

BEYNAC ET CAZENAC	Serge PARRE	Francis VAUCEL
LA ROQUE GAGEAC	Jérôme PEYRAT	/
MARCILLAC ST QUENTIN	/	/
MARQUAY	/	/
PROISSANS	Patrick CROUZILLE	/
SARLAT-LA CANEDA	Marlies CABANEL	Marie-Pierre VALETTE
ST ANDRE-ALLAS	Jean-Jacques ALBIE	/
ST VINCENT DE COSSE	Nathalie BALLERAND	/
ST VINCENT LE PALUEL	/	Eric ALARD
STE NATHALENE	/	/
TAMNIES	Marc PONS	/
VEZAC	Christian SESTARET	Sylvie DELBARY
VITRAC	Éric GAUTHIER	Daniel CHAZARAIN

Le quorum est atteint.

Etaient excusés :

Mathias LUCAS (Florimont-Gaumier) et Patrick LE MELLEDO (Thonac).

Ont donné procuration :

- 1/ Pierre CHEVALIER (Borrèze) à Dominique HERMENAULT (Borrèze)
- 2/ Gérard VIELLE (Pechs de l'Espérance) à Guy PRIESTER (Pechs de l'Espérance)
- 3/ Séverine RAMOS (Bouzie) à Odile LESCURE (Bouzie)
- 4/ Claudine FARFAL (Saint Cybranet) à Alain BIELHER (Saint Cybranet)
- 5/ Céline DUVAL (Saint André-Allas) à Jean-Jacques ALBIE (Saint André-Allas)

Secrétaire de séance : Marlies CABANEL (Sarlat-La Canéda)

En introduction de séance, à l'occasion de la nouvelle année, le président adresse ses vœux chaleureux à l'assemblée.

01-Approbation du procès-verbal de la réunion du comité syndical du 1^{er} décembre 2025

Le procès-verbal de la séance du lundi 1^{er} décembre 2025 est approuvé à l'unanimité.

02-Débat d'orientations budgétaires 2026

Jérôme Peyrat, président, présente les orientations budgétaires pour 2026. En premier lieu, il situe le contexte de la préparation budgétaire de l'exercice 2026 :

-au niveau national, les données économiques (inflation) et politiques (absence d'adoption du PLF 2026) créent des incertitudes qui ont une incidence sur nos données budgétaires notamment sur l'évolution du taux de la TGAP.

-plus localement, le rapprochement avec le syndicat départemental, décidé pour le 1^{er} janvier 2027.

En 2026, une baisse de la TEOM autour de 3% pourrait être envisagée.

LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2026 DU BUDGET GENERAL

Le président attire l'attention des membres de l'assemblée sur la rubrique du « SMICTOM du Périgord noir en quelques chiffres » qui met en évidence les équipements et les moyens de la structure.

Il précise que la présentation de ces orientations budgétaires a tenu compte des observations de la CRC Nouvelle-Aquitaine. En effet, la présentation de l'évolution des dépenses et des recettes avec une analyse rétrospective facilite l'information des élus et des usagers.

Le président propose de présenter et de commenter page par page les parties constituant le document d'orientations budgétaires.

Les résultats de l'exercice budgétaire en cours devraient s'inscrire dans la continuité du mandat caractérisé par une CAF nette permettant d'autofinancer confortablement les investissements.

Les perspectives 2026 comportent des données d'ores et déjà précises.

→ En fonctionnement

Dépenses de personnel :

-la masse salariale a fortement diminué depuis 2020 : de 3,2 millions d'euros les dépenses de personnel sont estimées à 2,7 millions d'euros en 2026 (76 agents → 54 agents),

-les gardiens de déchèteries affectés à l'accueil des sites pour plus de la moitié de leur temps de travail perçoivent désormais la NBI (10 points). L'enveloppe globale à inscrire en 2026 s'élève à 10 000 €.

-à compter du 01/01/2026, versement de la participation employeur (obligatoire) pour la complémentaire santé : 20 € / agent / mois : + 13 000 €,

-depuis le 01/01/2025, versement de la participation employeur pour la prévoyance (60 € / agent / mois) : 29 000 €.

Comme toutes les collectivités, le SICTOM est assujéti à de nouvelles taxes à la charge de l'employeur :

- depuis le 01/01/2025 : taxe mobilité à 0,55% instaurée par la CCSPN : + 10 000 €,
- le décret 2025-86 du 30/01/2025 prévoit l'évolution du taux de cotisation employeur CNRACL de + 3 points soit 37,65% au 01/01/2026 : + 13 000 €,

Par ailleurs, le gel du point d'indice est maintenu.

Charges à caractère général et de gestion courante :

Les charges de traitement resteront maîtrisées car le SMD3 a limité l'augmentation de ses tarifs à 1,3% pour 2026. Elle sera probablement neutralisée par la baisse des quantités de déchets confirmées en 2025 (< à 10 000 tonnes pour les OMR).

Le président se réjouit que les efforts en communication du syndicat combinés à ceux des usagers portent leurs fruits.

Le président rappelle que la TGAP est incluse dans les tarifs pratiqués par le SMD3. A ce jour, faute d'adoption du PLF 2026 on ne connaît pas sa trajectoire pour 2026. Néanmoins, entre 2019 et 2030, les taux de TGAP auront augmenté en moyenne de 400% pour l'ensemble des collectivités.

Pour ce qui concerne le poste des carburants, le SICTOM en consomme 230-240 000 litres / an. Ces volumes exposent le budget à d'importantes fluctuations aux moindres variations de prix. D'ailleurs, on sait qu'à compter du 01/01/2026, une nouvelle taxe (CEE) de 4 à 6 centimes / litre aura pour conséquence, à volume constant, d'engendrer une dépense supplémentaire de 15 000 €.

Les recettes

Outre la redevance spéciale perçue auprès des professionnels (690 000 € en 2025), la principale ressource du syndicat demeure la TEOM (9 260 000 €).

Le président reconnaît que bien que les taux aient baissé de 5% en 2025 (les taux sont individualisés par commune), globalement le taux moyen reste élevé (15,31%).

Sur le budget général, la vente de carton est prise en charge par le SMD3 et ne génère donc pas de recette.

A noter que les cours des produits recyclables se sont effondrés et ne constituent plus qu'une recette marginale.

→ En investissement

-les restes à réaliser de 2025 représentent 809 985 € dont 749 940 € pour une BOM laveuse commandée en 2022 et dont la livraison est décalée pour des raisons techniques.

Cet équipement permettra de ne pas externaliser la prestation de lavage qui coûte 180 000 € / an.

Un membre de l'assemblée s'inquiète de l'incidence du retard de la livraison sur la valeur du véhicule.

-des crédits nouveaux devront être inscrits pour financer les projets :

Livraison d'une BOM (commandé en 2024) : 507 228 €

Contrôle d'accès sur les bornes OMR : il faut prévoir 720 000 € et budgétiser également l'équipement de barrières avec contrôle d'accès dans les déchèteries : + 40 000 €.

Déchèterie à Montignac : suite à l'avis défavorable de l'ABF sur un projet d'extension du site, une réunion est prévue lundi 19/01 prochain avec les élus.

Nathalie Manet-Carbonnière fait remarquer que ce projet existe depuis plus de 20 ans. Elle voudrait qu'une solution soit enfin trouvée avec les services de l'Etat.

Le président déclare que « s'il faut faire une rénovation sur le site, on s'en donnera les moyens ».

Nathalie Ballerand demande « pour quelle raison le projet coûte aussi cher » (1,5 million d'€) ?
Le président se veut rassurant en invoquant le fait qu'il s'agit de l'enveloppe d'avant-projet et qu'un économiste peut être intégré aux côtés du maître d'œuvre si le projet se réalisait.

En recettes d'investissement, en plus du FCTVA estimé à 580 000 €, la dotation aux amortissements permettra d'inscrire 1 541 222 €.

Une partie de la subvention de l'ADEME pourra être inscrite à hauteur de 539 000 €.

Pour finir avec le budget général, la charge de la dette reste modérée : au 1^{er} janvier 2026, le capital restant dû du budget général est de 2 369 136,97 €. En 2026, il faut prévoir 373 249 € dont 360 080 € pour le remboursement du capital et 13 169 € pour les intérêts.

LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2026 DU SPIC PERIGORD NOIR ENVIRONNEMENT

Comme pour le budget général, le président attire l'attention des élus sur la rubrique du « SPIC Périgord noir Environnement en quelques chiffres ».

Pour cette entité qui bénéficie de l'autonomie financière, le budget est « serré » et ce sont les résultats dégagés à la section de fonctionnement qui permettent d'abonder la section d'investissement pour financer les travaux nécessaires notamment à la plateforme des boues.

→ En fonctionnement

Le carburant, la sous-traitance, l'entretien du matériel roulant et le remboursement des charges de personnel au budget général sont les principales charges du service.

Sur la période 2020-2025, les recettes d'exploitation ont baissé en raison de la perte du contrat avec le centre hospitalier de Sarlat (50 000 €).

En 2025, les recettes de la vente de produits retrouvent leur niveau de 2022 car la convention signée avec le SMD3 a permis le reversement des recettes « cartons SPIC » de 2023 et 2024 d'un montant de 63 700 €.

→ En investissement

Les recettes sont essentiellement constituées par la dotation aux amortissements : 80 541 €.

Concernant la charge de la dette du SPIC, au 01/01/26, le capital restant dû est de 121 088,14 €.

Pour 2026, il faut prévoir 24 996,67 € pour le remboursement du capital et 551,03 € pour les intérêts.

En conclusion, le président met en avant que pour l'exercice 2026, la lourde charge de la contribution de solidarité est stabilisée ainsi que les tarifs appliqués par le SMD3.

Il rappelle que « des investissements sont indispensables pour s'équiper en contrôles d'accès » et ajoute que « ces investissements et perspectives de rapprochements sont faits pour que ça nous coûte moins cher ».

Au sujet des taux de la TEOM, il pense que l'« on peut envisager une baisse dans la mesure du possible ».

Jean-Jacques Albié demande si ce sont les services du SICTOM qui vont préparer le budget du SMD3 ?
Le président explique de nouveau que si le calendrier initial demeure (transfert des compétences du SICTOM du Périgord noir au SMD3 au 01/01/27), notre syndicat sera dissous et n'existera plus à la date du 1^{er} janvier 2027. Il n'y aura plus de budget de notre entité actuelle et les communautés de communes pourront adhérer au syndicat de leur choix.

Un membre de l'assemblée observe au sujet des chiffres du SPIC (page 24 du ROB) que si on additionne les tonnages des boues et des végétaux, on n'obtient pas le tonnage du compost mentionné.

Le gestionnaire du SPIC, Olivier Tralégli, explique que la différence est due au refus de criblage.

Au sujet des cartons collectés, un membre demande des précisions sur la revente et les recettes affectées dans nos budgets.

Le responsable de site, Olivier Tralégli, explique que pour ce qui concerne le budget général, les cartons collectés dans les déchèteries sont récupérés et traités par le SMD3.

En revanche, pour les cartons collectés auprès des professionnels et donc dans le cadre du SPIC, la convention signée avec le SMD3 a permis le reversement des recettes correspondantes.

Christian Sestaret interpelle le président sur le montant de la dépense relative à l'installation de la fibre au siège social inscrite en restes à réaliser de 2025 (12 784 €). Il trouve que « c'est cher ». Le président reconnaît que le montant peut paraître important et explique que l'intervention comprend la mise en place d'une infrastructure fibre pour la connexion de l'ensemble des bâtiments du site (bureaux + local de la périgourdine + atelier mécanique + salle d'embauche). Ce sont des travaux à la charge de notre structure pour se raccorder au réseau.

Jean-Pascal Farina revient sur la répartition du dépôt des déchets en « haut de quai / bas de quai » en déchèteries ; laquelle détermine leur prise en charge respectivement par le SICTOM et le SMD3.

Au sujet des métaux qui sont déposés en bas de quai, il demande pour quelle raison le SICTOM peut les revendre.

Olivier Tralégli explique qu'un accord tacite -avec le SMD3- existe sur cette matière et qu'une convention avec la SIRMET (groupe spécialisé dans le recyclage des fers et des métaux) permet ainsi au SICTOM du Périgord noir de récupérer la recette de la vente.

Au terme de ces échanges, le comité syndical prend acte des orientations budgétaires 2026 présentées par le président.

03-Elections professionnelles 2026 – Renouvellement du Comité Social Territorial (CST)

Le président rappelle au comité syndical que les élections professionnelles auront lieu le 10 décembre prochain.

L'article L251-5 du code général de la fonction publique prévoit qu'un CST est créé dans chaque collectivité ou établissement employant au moins cinquante agents ainsi qu'auprès de chaque centre de gestion pour les collectivités et établissements affiliés employant moins de cinquante agents.

Le président est satisfait que le syndicat remplisse les conditions pour maintenir son CST autonome.

Le comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de renouveler le Comité Social Territorial autonome du SICTOM du Périgord noir à compter du 10 décembre 2026 et charge le président d'en informer le CDG24.

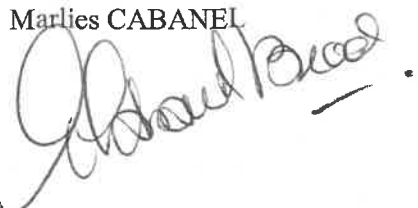
04-Questions diverses.

Aucune question diverse.

Pour conclure la réunion, le président propose aux membres de l'assemblée de se retrouver lundi 02 mars pour la séance budgétaire et le vote du budget 2026.

La séance est levée à 19h40.

Le secrétaire de séance,
Marlies CABANEL



Le Président,
Jérôme PEYRAT



